

ASSURANCE VEHICULES DE COLLECTION

A qui s'adresse cette assurance ?

Aux propriétaires de véhicules de plus de 10 ans présentant un intérêt à la collection.



CONDITIONS DE SOUSCRIPTION :

- Age conducteurs : 19 ans (1 an de permis)
- Expertise : oui lorsque le véhicule vaut plus de 12000€
- Origine Carte grise : France
- CRM : inférieur à 1
- Sinistralité : pas plus de 1 sinistre matériel responsable dans les 36 derniers mois

AVANTAGES :

- Composez un contrat auto sur-mesure
- Ajustez les différentes garanties pour coller au mieux aux attentes de vos clients
- Ajoutez plusieurs véhicules anciens et faites profiter de notre contrat « flotte » à vos clients
- Ajoutez les véhicules d'usage courant et faites bénéficier à vos clients de notre formule « Mixte »

